

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° II-872

présenté par  
M. Le Fur

-----

**ARTICLE 38**

I. – Compléter l’alinéa 278 par les mots :

« , à l’exception des indemnités correspondant aux congés payés non pris par le salarié dans le cadre d’une plafond de 10 jours ; ».

II. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« III. – La perte de recettes pour l’État est compensée à due concurrence par la création d’une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli de l’amendement II - 114.